

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&pub_date=2023-01-31&caller=summary&numac=2023040158

Service Public Fédéral Finances

Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement

Service Public Fédéral Mobilité et Transport

Service Public Fédéral Emploi, Travail, et Concertation Sociale

SPP Intégration Social

Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé

Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

Autorité Belge de la Concurrence

Autorité de Protection des Données

Autorité des Services et Marchés Financiers

Banque Nationale de la Belgique

Collège de supervision des réviseurs d'entreprises

Les autorités visées à l'article 85 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces

Comité National de Sécurité pour la Fourniture et la Distribution d'Eau Potable

Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications

Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité

Institut national d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

Office national de l'Emploi

Office National de Sécurité Sociale

Service d'Information et de Recherche Sociale

Service autonome de Coordination Anti-Fraude

Contrôle de la Navigation.

Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie